

Prince de Conti exposa le 24. aux Chambres du Parlement, *qu'étant instruit des différens faits ou écrits contraires aux droits des Pairs, il demandoit que la matière fût mise en délibération.* De là les Princes & Pairs furent invités à assister au Parlement le 26. à huit heures du matin. Quinze s'y trouverent. Le Prince de Conti remit alors aux Chambres une Protestation signée de lui & de Mr. le Comte de Clermont, *contre tous Arrêts & autres Actes contraires aux droits de la Pairie, à laquelle les Pairs présens adhérerent; & bientôt, d'après un Arrêt formé d'une voix unanime, déclara nuls tous Actes judiciaires ou extrajudiciaires, publics ou secrets, contraires aux droits anciens de la Pairie.*

Le 30. le premier Président rendit compte aux Chambres assemblées de la commission dont il avoit été chargé par l'Arrêté du 19, & que le Roi l'avoit renvoyé au 28, en lui répondant qu'il s'occupoit de l'affaire de Bretagne. Il fut décidé ensuite de faire une réponse à cette Compagnie affligée. Le même jour, 30. Avril, le Parlement eut aussi pour sujet de son assemblée, l'arrivée d'une Caisse adressée par la Messagerie de Lyon à un Marchand de Paris, & qui se trouvoit remplie de Libelles ou Brochures contre ce Corps. Nouveaux Réquisitoires à voir paroître sur ces Brochures. Après ceux de Mr. Omer Joly de Fleury contre la Bulle *Apostolicum*, contre un Bref à l'Evêque de Sarlat & autres, le Procureur-Général du Parlement d'Aix en donne un du 5. Mars dernier, contre la même Bulle qui approuve l'Institut des Jésuites : Il y étale ses points de discussion d'une façon si volumineuse, que nous aurions peine à les faire contenir en 40 pages d'impression de notre Journal. Com-